



« L'éducation forge l'avenir des pays ! »

S.E. le Docteur Majid Bin Ali Al-Nuaimi



Ministre de l'Éducation  
du Royaume de Bahreïn  
Président du Conseil de  
l'Enseignement supérieur

### Comment se conjugue le système éducatif de Bahreïn ?

**L**e système éducatif de Bahreïn, sous toutes ses formes, est régi par 3 lois principales :

- la loi n° 27 de 2005, relative à l'enseignement public et technique, qui stipule que l'enseignement constitue un droit garanti pour tous les citoyens et émane des bases et valeurs de la société bahreïnienne et de l'interaction humaine, civilisationnelle et identitaire ;

- le décret-loi n° 25 de 1998 réglemente l'enseignement privé, qui constitue actuellement 38% du secteur de l'enseignement. Il a notamment permis la création des écoles privées et des écoles étrangères (françaises, anglaises, américaines...). Le Ministère de l'Éducation concède des licences aux investisseurs qui souhaitent ouvrir de tels établissements, conformément aux termes définis par la loi. Toutefois, le Ministère réclame, de la part de ces Institutions, d'enseigner les programmes de la langue arabe, de l'histoire nationale et de l'éducation civique aux élèves bahreïnien admis dans ces établissements et ce, afin de promouvoir les valeurs communes des Bahreïnien. Il convient de souligner que ce secteur connaît un véritable essor et garantit un espace d'ouverture et de diversité, ce qui encourage le Gouvernement à y investir d'une manière importante ;

- la loi n°3 de 2005 sur l'enseignement supérieur constitue la référence principale pour la réglementation de ce secteur, ses objectifs et ses orientations, dans le but de former des cadres dans différentes spécialités techniques, scientifiques et humaines.

Il existe actuellement à Bahreïn 13 établissements d'enseignement supérieur privés, en plus de l'Université de Bahreïn (publique), Polytechnique de Bahreïn (également publique) et l'Université du Golfe arabe (université régionale). Comme pour l'enseignement privé, le Gouvernement encourage l'investissement dans l'enseignement supérieur et il existe actuellement plusieurs branches d'universités de renommée internationale, comme l'Université française de Vatel, l'Université britannique et d'autres. Ce secteur connaît une croissance quan-

titative, aussi bien que qualitative et s'oriente actuellement vers de nouvelles spécialisations, comme l'intelligence artificielle et les énergies renouvelables... Quant à l'enseignement religieux, il demeure limité et sous le contrôle de l'État. Le Ministère de l'Éducation a mis sur pied deux Instituts pour l'enseignement religieux, qui assurent un enseignement général conformément au programme officiel, à raison de 80% au moins, en parallèle à certains cours d'ordre religieux.

### Quel regard portez-vous sur l'organisation de l'enseignement supérieur ?

Les débuts de l'enseignement supérieur au Royaume remontent à la fin des années soixante et l'Université de Bahreïn fut créée en 1986. L'essor économique et social qu'a connu Bahreïn a engendré le développement de l'enseignement supérieur, dans l'égalité des chances. Il convient de noter que la majorité des étudiants universitaires sont de sexe féminin (60%). Par ailleurs, l'enseignement gratuit est garanti pour tous et les Rapports de l'Unesco, au cours des dernières années, ont souligné que le taux de scolarisation était de 100% dans le cycle primaire.

### Quelle est la place des TIC au sein de l'Éducation nationale et en quoi consiste cette e-Université, présentée comme un pilier de développement ?

Les technologies de l'information et de la communication ont acquis une importance particulière au sein de l'Éducation nationale, depuis 2005, avec l'inauguration du projet de SM le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa pour les « écoles du futur », projet mis en place dans toutes les écoles à partir de 2009. Il a permis de passer de l'apprentissage classique à l'apprentissage électronique, en dotant les écoles de moyens technologiques avancés, de laboratoires virtuels, de tableaux interactifs et de portails électroniques et en assurant des formations au personnel enseignant dans le domaine de l'utilisation

des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Après le grand succès de ce projet, on est passé en 2015 à l'étape de la « capacité numérique » dans l'éducation, permettant ainsi de produire le contenu électronique dans les programmes scolaires conformément aux normes internationales.

En outre, le Royaume héberge le Centre régional pour les technologies de l'information et de la communication, inauguré en 2012. S'ajoute à cela, la Bibliothèque électronique du Roi Hamad, qui permet d'accéder à une base importante de sources et d'informations, à la disposition des étudiants et des chercheurs.

### Comment définiriez-vous le Prix remis chaque année à l'Unesco ?

Bahreïn a toujours veillé à la coopération avec l'Unesco dans les domaines de l'éducation, la culture et le patrimoine. Parmi les champs de coopération, le *Prix Unesco-Roi Hamad* a été approuvé à l'unanimité lors de la 33<sup>ème</sup> session de l'Unesco et sa première édition fut en 2006. Ce Prix vise à soutenir des projets et des activités dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'éducation, pour encourager les projets créatifs des individus ou des Institutions et des ONG en la matière.

### Quelle est la place de l'enseignement de la langue française ?

Dans le cadre de l'ouverture du Royaume, l'enseignement de la langue française y est établi de longue date, dans l'objectif d'offrir aux étudiants l'opportunité de découvrir de nouvelles cultures. Le Ministère de l'Éducation a commencé depuis les années 70 à envoyer des étudiants en France pour étudier la langue française dans des Universités de grande renommée. Ceux-ci ont constitué un noyau pour l'apprentissage du français dans le secondaire, comme deuxième langue étrangère après l'anglais. Depuis 2010, le français est enseigné dans le premier cycle de l'enseignement primaire, d'abord

pendant une phase pilote, pour atteindre ensuite 60% des écoles de l'enseignement primaire, dans l'objectif d'être généralisé et atteindre toutes les écoles.

### Quels sont les défis à relever ?

Le principal défi auquel le Ministère de l'Éducation se trouve confronté est de garantir la continuité dans la réalisation des meilleurs résultats aux niveaux national, régional et international. Le deuxième défi à relever est celui d'être en mesure de suivre le rythme de l'évolution dans la révolution scientifique et technologique. Quant au troisième défi, c'est de pouvoir garantir la continuité du financement de l'éducation dont les coûts augmentent tous les ans. Les autorités demeurent évidemment attachées à garantir l'enseignement gratuit pour tous.

### Quels sont les grands chantiers que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Les 3 principaux chantiers mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation sont : le développement des programmes de l'enseignement et leur révision régulière afin de suivre les progrès éducatifs et technologiques; le chantier de la citoyenneté : l'enseignement est censé contribuer à la culture de la citoyenneté et affirmer l'unité nationale, sur les bases du rassemblement et, enfin, la nécessité de garantir la qualité de l'enseignement afin que les Bahreïnien puissent être compétitifs dans le domaine de l'éducation.

### Quel message souhaitez-vous transmettre ?

J'aurais plusieurs messages à transmettre, mais le plus important consiste à souligner que l'éducation forge l'avenir des pays et que le développement des sociétés est souvent étroitement lié à l'édification de l'être humain et son ouverture au monde actuel. Le citoyen bahreïnien représente la ressource la plus précieuse pour le Royaume et, de ce fait, l'investissement dans l'éducation est prioritaire, car il contribue au développement des capacités des citoyens.

Propos recueillis par  
Marina Yaloyan